

GAZETTE DES TRIBUNAUX

Un drame en mer. L'assassinat du commandant en second de la goélette américaine *Sweeney*.—Le crime du château d'If.

La cour d'assises de la Seine-Inférieure devait statuer, à l'une de ses dernières audiences, sur le sort de quatre marins, qui avaient à répondre d'un assassinat commis en pleine mer, le 16 mai dernier, à bord du brick américain *Sweeney*.

Cette scène sauvage, dans laquelle pérît le second du navire, M. Harris, frappé d'un coup de revolver au cœur, a excité une très-grande émotion dans toute la population maritime du Havre, et elle a eu pour résultat la comparution des quatre accusés devant le jury de la Seine-Inférieure. C'est d'abord le matelot Smith, retenu comme étant l'auteur principal du meurtre ; puis venaient trois autres marins du *Sweeney*, John William, William Davis, et Thornvald Andersen, les deux premiers sujets des Etats-Unis, et le troisième, comme son nom l'indique, d'origine norvégienne.

Le *Sweeney* était parti du Havre le 16 mai, à destination de Boston. Il fut remorqué en sortant du port français par un vapeur, le *Jean-Bart*, et par un bâtiment anglais, le *Mataure*.

Il y avait à bord, indépendamment du capitaine, M. Cole, du second, le malheureux Harris, et d'un lieutenant, sept hommes d'équipage, appartenant à des nationalités différentes, et un pilote français.

Dans le port, avant le départ, aucun symptôme de mécontentement ne s'était élevé à bord du *Sweeney*. Seul, le matelot Smith avait laissé échapper quelques réclamations au sujet d'avances qu'il prétendait lui être dues, et s'était calmé presque aussitôt, paraissant satisfait des explications qui lui furent données.

Les jetées venaient d'être franchies, quand le second, M. Harris, qui avait eu à donner des ordres pour la manœuvre, se trouva en présence de Smith, qui, seul entre tous ses camarades, refusa d'exécuter les ordres de son chef.

M. Harris le prit alors par le bras pour vaincre sa résistance ; mais Smith, se retournant vivement, lui porta au visage un violent coup de poing qui le jeta à la renverse. Le lieutenant, M. Herling, s'élança au secours de M. Harris, qui était en butte aux violences de son agresseur. Mais, en même temps, deux autres matelots, nommés William et John Davis, prenant parti pour Smith, s'opposèrent à cette intervention.

Une rixe s'engagea : le cuisinier, aidé d'un nommé Weber, qui avait quitté la barre pour se porter au secours de ses chefs, parvint à dégager M. Harris ; mais, tandis que celui-ci, couvert de sang, chercha un refuge à l'arrière du navire, Smith court à l'avant, s'arme d'un revolver tout chargé qui se trouvait dans son coffre, et s'élança à la poursuite du second.

Prévenu du danger qui le menace, ce dernier s'était, de son côté, armé en toute hâte d'un revolver. Il remontait sur le pont, lorsque Smith, qui l'aperçut, tira sur lui un premier coup de feu. Harris riposta. Cinq ou six coups de revolver sont ainsi échangés ; mais le second tombe presque aussitôt frappé au cœur. La mort fut instantanée.

Pendant ce temps, le capitaine, le lieutenant et le cuisinier avaient cherché un refuge dans la cabine d'arrière ; Smith, excité par le sang qu'il venait de répandre, s'élança alors sur le pilote français Méanger, qui avait pris la barre abandonnée par Weber. Il dirige sur lui deux coups de feu sans l'atteindre. Le pilote n'a que le temps, pour échapper à la fureur de ce fornace, de sauter par-dessus bord dans la barque amarrée aux flancs du navire. Smith ne l'abandonne que pour chercher une nouvelle victime : il saisit le matelot Obesen au moment où celui-ci, après avoir exécuté une manœuvre commandée, descendait de la mâtine, et vient lui tirer un coup de revolver en pleine poitrine. Mais Obesen parvient à se dégager par un brusque mouvement, et Smith, comme un fou furieux, se précipite alors vers la cabine où le capitaine, son lieutenant et le cuisinier

ont cherché un asile, et fait feu sur eux sans les atteindre.

Le drame allait prendre des proportions plus grandes encore. Déjà, en effet, William et John Davis, les deux hommes qui avaient déjà pris parti pour Smith, puis le matelot suédois Andersen, s'étaient armés et se préparaient à porter secours au révolté, quand un marin demeuré fidèle à ses chefs, fit, par ordre du lieutenant, un signal de détresse, à la suite duquel le navire fut ramené au Havre par le remorqueur *l'Avant-Port*. Smith aliéguait qu'attaqué inopinément par trois hommes qui l'avaient roué de coups, il n'avait fait qu'user du droit de légitime défense.

Mais cette prétention était trop contraire à tous les témoignages de l'instruction, qui s'accordèrent, en effet, à la désigner comme le provocateur de cette sanglante révolution. Malgré les dénégations de ses trois complices, l'assistance criminelle qu'ils avaient prêtée ne pouvait davantage être mise en doute. L'un d'eux, Davis, fut d'ailleurs obligé d'avouer qu'au contraire du meurtre, il s'était rendu dans la cabine de cet officier, et qu'il s'était emparé de ses vêtements, qui ont été retrouvés dans son coffre.

Tel est le drame qui devait avoir son dénouement à l'une des dernières audiences de la Cour d'assise de la Seine-Inférieure. Mais un incident inattendu est venu en retarder la solution.

Me Samuel, défenseur de Smith, a déclaré que son client n'avait tiré sur le second que pour se défendre contre l'agression dont il avait été victime de la part de cet officier. L'avocat a prétendu que Smith portait sur lui la trace de deux coups de revolver : l'un au cou, l'autre au poignet, et deux coups d'un instrument en acier dont M. Harris aurait frappé le matelot à la tête.

La lumière n'ayant point été faite sur ce point capital, l'affaire a dû être renvoyée à une autre session.

**

Notre correspondant particulier d'Aix nous fait connaître, par télégramme, l'arrêt qui vient d'être rendu par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, dans l'affaire de Roustan, le matelot qui, au mois de mars dernier, noya sa femme près du château d'If.

Voici, d'après l'accusation, dans quelles circonstances très-dramatiques le crime fut commis :

Roustan s'était marié le 15 août 1875, à Marseille. Sa femme, qu'il maltraitait, ne tarda pas à le quitter.

Ne pouvant plus compter sur son mari pour vivre et n'ayant plus de ressources, elle se plaça comme domestique à Alger. Elle y était depuis un an lorsque Roustan lui écrivit qu'il avait changé de la nuit au jour et qu'il désirait reprendre la vie commune. Après quelques hésitations, elle vint à Marseille, et c'est alors, jusqu'au moment de sa mort, qu'elle a assurément le plus souffert. Sa belle-mère l'injurait constamment et excitait son fils à la battre.

Les choses en étaient venues à ce point que la femme Roustan n'osait plus, craignant pour sa vie, manger dans la maison de son mari et rester seule avec sa belle-mère ou sa belle-sœur. L'existence des époux Roustan, trois mois après leur rapprochement, était devenue intolérable pour l'un et pour l'autre.

Une situation si tendue devait se dénouer par un crime.

Dans la matinée du 4 mars 1877, Roustan sortit du port avec sa femme. Il se dirigea vers les îles pour y pêcher, disait-il, ainsi qu'il le faisait souvent le dimanche. A une heure de l'après-midi, il était à proximité du hameau de Saint-Estève, île du Frioul, lorsqu'un employé lui défendit d'accoster. Le matelot et sa femme se rendirent alors au château d'If, où ils déjeunèrent.

Que se passa-t-il pendant les heures qui suivirent ? On ne le sut pas alors. Roustan rentra seul le soir. Il raconta à sa mère que sa femme et lui s'étaient étendus au soleil derrière un petit monticule, avaient dormi jusqu'à quatre heures et demie, et qu'ils avaient ensuite gagné le ri-

vage en contournant le monticule l'un par la droite, l'autre par la gauche. Arrivé au bateau, il ne trouva pas sa femme, dit-il, et il s'embarqua seul, sans trop s'inquiéter de ce qu'elle pouvait être devenue.

Ce récit invraisemblable excita la défiance de tous les voisins du marin. L'un d'eux se rendit, dès le lendemain, en compagnie du père de la femme de Roustan, au château d'If. Pendant ce temps, le matelot était arrêté à Marseille.

Les recherches du père de la malheureuse femme, comme celles qui furent faites dans les journées qui suivirent, restèrent inutiles. Mais, le 26 mars, le cadavre de la femme Roustan fut poussé par les flots sur le rivage, à peu de distance de Marseille.

Le corps était presqu'entièrement nu. La tête portait la trace d'une large ecchymose violacée et d'une plaie profonde, qui ne pouvait avoir été déterminée par un choc.

Les médecins légistes s'accordèrent à déclarer qu'il n'y avait qu'un seul moyen d'expliquer ces lésions : Roustan avait dû certainement porter un coup de rame à sa femme en se remettant en mer après avoir quitté le château d'If, et la victime, étourdie, avait été précipitée dans les flots pendant son évanouissement. La discorde qui régnait dans le ménage du marin ne donnait que trop facilement le mobile du meurtre : Roustan avait voulu se débarrasser de sa femme.

Devant la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône, qui avait à le juger sur l'accusation d'assassinat, le matelot s'est renfermé énergiquement dans le système de dénégations obstinées qu'il avait adopté dès le début de l'information.

Il a prétendu que sa femme avait disparu pendant qu'il était allé cueillir des fruits sauvages sur une hauteur du château d'If, et, s'il ne l'a pas cherchée à ce moment, dit-il, c'est qu'il a cru qu'elle avait trouvé un bateau pour se faire ramener seule à Marseille.

Cette version, absolument démentie par les détails que l'instruction a recueillis, n'a pas été adoptée par le jury.

Roustan a été reconnu coupable, mais la prémeditation a été écartée, et l'accusé a obtenu le bénéfice des circonstances atténuantes.

Le meurtrier a été condamné à six ans de réclusion.

LE DIABLE DANS UNE HORLOGE

Un jour, le diable était poursuivi par un exorciseur. Il entre, tout effaré, dans le triste réduit d'un pauvre homme, et avisant une horloge, le meuble unique d'une chambrette en ruine et tapissée de toiles d'araignée, il s'y blottit, suant, souffrant, et implorant, avec une grimace pittoresque, le propriétaire de la cachette.

“ Hors d'ici, maître Satan ! s'écria le villageois ; sinon, j'appelle monsieur le curé, qui est sur tes talons, et tu auras affaire à son eau bénite !

— Ne me dénonce pas ! au nom de l'hospitalité ! murmura le diable, tremblant de tous ses membres, et se faisant petit, tout petit dans son étroite prison.

— Un hôte tel que toi ne peut que porter malheur. Déloge de céans !

— Ne me livre pas, et je te jure de ne point tourmenter ton âme dans ce monde et dans l'autre !

— Je n'ai que faire d'un pacte avec toi !

— Allons, détale au plus vite, maître fourbe.....

— Ne me vends point, et je te donnerai plus d'or qu'il n'en peut tenir dans cette chambre... ”

Sur ce, le diable ferma la porte de l'horloge, et le villageois, devenu pensif, celle de sa maison.

Le prêtre passa, priant et aspergeant.

Quand il fut passé, le diable voulut sortir et s'esquiver sans payer ; mais le rusé paysan, qui avait prévu la mauvaise foi de son débiteur :

“ On ne me prend point sans vert ! ” fit-il, en repoussant d'un coup de poing vigoureux la porte de l'horloge : “ J'ai tenu le marché ; à ton tour, compère ! ”

— Eh bien ! écoute-moi ! fit le diable

parlant de l'intérieur de sa cachette. Chaque fois que le timbre de cette horloge sonnera les douze coups de midi et de minuit, tu trouveras douze pièces d'or au fond de cette caisse.”

Le paysan recula d'un pas, à moitié crédule, en suivant des yeux avec anxiété la marche des aiguilles qui se rencontraient justement en ce moment sur la douzième heure. Le diable sortit lentement de sa prison, midi sonna et l'on entendit résonner le bruit métallique des pièces d'or.

“ Adieu, l'ami ! nous sommes quittes. Sers-toi de tes richesses, mais, surtout, n'en abuse pas ! ”

Avec ces douze premières pièces d'or, notre homme acheta, attenant à son jardin, un coin de terre qu'il lorgnait depuis trente ans. Puis, l'or s'amoncelant, l'ambition du villageois s'accrut à proportion. Une vigne touchait à la terre, un bois bien planté formait ceinture autour du champ ; puis une métairie, puis trois fermes, puis un hameau couché au pied du château, puis enfin le château lui-même : c'était un caillillon perpétuel. Les douze coups de l'horloge ne se faisaient entendre que deux fois en vingt-quatre heures ; mais l'insatiable convoitise du manant enrichi sonnait à toute heure du jour et de la nuit, dans le sommeil comme dans la veille.

Cette aperçue au gain tournait à la manie, à la folie ; le malheureux se mit à faire pivoter les aiguilles avec un doigt fiévreux. Les heures tintèrent furieusement, et les pièces rebondirent au fond de la caisse avec un grincement satanique.

“ A moi, à moi ! tout ce qui se vend, tout ce qui s'achète ! ” s'écria-t-il les yeux troubles par l'ivresse de l'or.

Il empile les pièces dans des cacoches, il place les sacoches sur sa charrette, il attelle Cocotte et le voilà en route pour la ville. Il part, il arrive, faisant claquer son fouet en chemin, et plus encore chez le tabellion où il se rencontre avec le seigneur de son village, un marquis très-pressé de se démarquer, terres et parchemins, contre un bon million comptant.

Le million fut compté.

Mais, hélas ! Cette fois, le diable avait payé en pièces fausses ! Le paysan fut arrêté, jugé et pendu. Et comme, dans le marché avec son compère, il n'avait pas eu la précaution de débattre, en guise d'épingles, le salut de son âme, il la porta, toute gangrenée du péché d'avarice, au grand diable d'enfer !

La saison de la pêche à la ligne rappelle à M. Prével une jolie anecdote que M. L. Escudier lui a racontée sur Tulou, le célèbre flûtiste de l'Opéra :

Chasseur et pêcheur par élection, virtuose par destinée, Tulou préférait le fusil et la ligne à son instrument. C'est tout simple : les engins de la pêche et de la chasse lui servaient à s'amuser lui-même : la flûte ne lui servait qu'à amuser les autres.

Il restait de longues heures accoupi au bord de la rivière, attendant qu'un poisson vint mordre à son hameçon. Tout autre se serait impatienté. Lui, souriait.

Un jour, un de ses amis le surprit dans cette position et l'observa longtemps avant de l'aborder.

— Que faites-vous là, Tulou, depuis deux heures que je vous y vois ?

— Que voulez-vous ? répondit-il, les poissons ne sont pas si bêtes que vous en avez l'air. Ils connaissent mon adresse, ils me devinent, me redoutent, ne bougent pas ou s'en vont plus loin. Voilà pourquoi je n'en ai pas pris un seul depuis deux heures. Je vous confie un instant ma ligne : ils ne se méfieront pas de vous.

L'ami prit, en effet, la ligne : deux minutes après, il amena un barbillon superbe.

— Là, que vous disais-je... fit Tulou. Vous n'êtes qu'un maladroit. Ce barbillon le savait bien !

AVIS AUX DAMES.

Le sousigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J. H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.